

## Ajournement

ce qu'elle devrait être surtout chez nos économiquement faibles. Leurs normes nutritives sont un scandale et, sous bien des aspects, leur santé est en danger. Étant donné le retard qu'accusent la préparation et le dépôt de cette étude, un très important rapport est paru. Le 8 mars, le Conseil national du bien-être a publié des conclusions relatives à l'alimentation des économiquement faibles et surtout de ceux situés au-dessous du seuil de la pauvreté. Il est scandaleux qu'un si grand nombre de gens doivent élever des enfants rachitiques, malades, invalides, retardés mentaux et prédisposés aux maladies. Cela est dû à un manque d'argent nécessaire à l'achat d'aliments suffisants.

Le 9 mars, à la suite de dépôt du rapport du Conseil national du bien-être, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) s'il serait disposé, par l'entremise de l'assistance publique, à libérer des sommes qui seraient précisément destinées à nourrir ces familles afin que des parents pauvres puissent fournir une nourriture suffisante à leurs enfants. Il m'a répondu que, par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada, les provinces pouvaient déjà réclamer la moitié de leurs budgets à cette fin. Cette réponse est fondée et je n'ai rien à redire. Mais nous désirons tous faire davantage et je désire certes obtenir davantage du ministre.

Le ministre doit rencontrer les ministres provinciaux en avril. Je l'invite à assister à la réunion, à montrer l'exemple aux provinces et à faire plus que d'affirmer simplement que le Canada est prêt à fournir son aide. J'espère qu'il fera accepter par les provinces les deux programmes importants que prône le Conseil national de bien-être dans le rapport. Selon ce Conseil, il est essentiel de présenter un programme de revenu annuel garanti pour tous les Canadiens. Dans l'immédiat, il propose d'accorder plus d'argent pour l'achat d'aliments, de consacrer de plus grandes sommes à aider les pauvres, ce qui inclut notamment les femmes enceintes, les enfants en bas âge, les écoliers et les personnes âgées.

Les faits rapportés dans le rapport font sursauter. Un Canadien sur quatre vit en deçà du seuil de pauvreté. L'un des quatre bénéficie de l'assistance sociale, non les trois autres. Les familles qui vivent d'assistance sociale au Canada et qui veulent consacrer à peu près 30c. par personne par repas, doivent dépenser la moitié de leur allocation pour acheter des aliments, des vêtements, payer le logement, les services et le combustible. Voilà ce qu'il doivent dépenser simplement pour se permettre de dépenser 30c. par repas par personne. Croyez-vous que l'on puisse se nourrir convenablement avec 30c. par repas? Essayez et vous verrez jusqu'où vous pouvez aller, compte tenu des prix que l'on paie aujourd'hui.

Quelqu'un m'a déclaré qu'il ne serait sûrement pas pratique d'accroître l'allocation alimentaire des assistés sociaux pour leur permettre de se nourrir convenablement. Ce ne serait pas pratique, monsieur l'Orateur! Est-il pratique de dépenser près de \$100,000 pour garder pendant toute sa vie un enfant infirme dans une institution? Est-ce une manière pratique de dépenser l'argent des contribuables? J'en doute. A mon avis, ce serait de la pure folie si on permettait que les choses se passent ainsi. Si l'on veut être pratique, il faut veiller à ce que l'alimentation de la femme enceinte et de l'enfant soit telle que celui-ci ne naisse pas déficient, invalide ou susceptible d'être toute sa vie une charge pour le contribuable. Les perspectives sont sombres, certes, pour l'enfant qui, sans

qu'il y ait de sa faute, naît avec une déficience mentale ou une déficience physique ou avec l'une et l'autre.

Le ministre devrait assister à la réunion fédérale-provinciale en avril, je l'engage à ne pas s'y rendre avec l'idée de ce qu'offre le Régime d'assistance publique du Canada, mais prêt à exhorter les Canadiens d'un océan à l'autre à appuyer l'idée du revenu annuel garanti. En attendant la mise en œuvre totale d'un pareil régime, nous devrions être disposés à affecter des fonds à des programmes destinés à corriger notre attitude mesquine, qui consiste à économiser des sous pour jeter nos dollars par la fenêtre. Nous devrions être prêts à surveiller l'alimentation et la santé de nos citoyens dès le début de leur existence.

**M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt les remarques de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis). On ne peut que partager ses sentiments qui révèlent le souci qu'elle a des Canadiens sous-alimentés. Je crois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) partage son souci avec la même sincérité.

Je veux signaler, comme le ministre l'a fait d'ores et déjà, qu'aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, comme l'honorable représentante l'a indiqué dans ses remarques de ce soir, de fait, nous accordons des fonds aux provinces à raison de 50c au dollar pour tout dollar qu'elles consacrent à des programmes de bien-être. Les provinces déterminent elles-mêmes les règles en vertu desquelles l'argent est dépensé, et les municipalités, en retour, administrent le programme. Le partage des responsabilités est très clair et très clair aussi, le partage des dollars. Nous versons 50c, la province verse 30c et la municipalité, 20c. Comme l'honorable représentante l'a déclaré, toute province est libre de hausser l'allocation à l'alimentation dans tous les paiements de bien-être social et le gouvernement fédéral, aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, est obligé d'accorder une équivalence de la façon que j'ai indiquée.

Quant au revenu garanti pour les gagne-petit, on peut se reporter au discours du trône de la présente session de la 29<sup>e</sup> législature; il y est indiqué que les inaptes au travail recevraient un revenu garanti. Nous avons en outre indiqué que toute la structure de la sécurité sociale au Canada serait soumise à un examen général. Comme l'honorable représentante, nous souhaitons tous que l'on prenne, à l'occasion de cet examen général, des mesures en vue de résoudre le genre de problème qu'elle a signalé à notre attention. A l'occasion de cet examen général prévu pour avril, le gouvernement a l'intention de tout revoir et d'essayer de faire tout ce qu'il peut, de concert avec les provinces, pour veiller à ce que les Canadiens dans le besoin reçoivent l'aide nécessaire.

• (2210)

LES PÉNITENCIERS—L'ABSENCE DE JOHN CHARRON DE LA FERME DE COLLINS BAY—L'OPPORTUNITÉ D'UNE NOUVELLE ATTITUDE À L'ÉGARD DES PERMISSIONS

**M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est):** Monsieur l'Orateur, le but du présent débat est d'attirer l'attention sur le fait que l'abus des programmes d'absence temporaire et de jour représente un danger pour le public. La question n'est pas de savoir si ces programmes doivent être maintenus ou non mais plutôt comment ils peuvent être administrés de façon que la sécurité publique ne soit pas mise en danger.

On accorde une permission sans escorte à quelqu'un pour aller visiter un parent. Il est en prison pour vol à